



Intersyndicale du réseau CNDP/CRDP [SCÉRÉN]
29, rue d'Ulm – 75230 Paris Cedex 05
intersyndicale@cndp.fr – www.nodeloc.net

Paris, le 13 septembre 2006

Communiqué n° 70

Questions posées au ministre en visite au CNDP

À l'occasion de la visite de Gilles de Robien au siège du CNDP à Chasseneuil-du-Poitou le 14 septembre, les personnels souhaitent lui poser quelques questions sur la délocalisation de leur établissement, annoncée il y a maintenant quatre ans.

- Le ministre sait-il que la concertation autour du projet d'établissement – qu'il a promise à l'intersyndicale en juin 2005 et qui devait permettre de sortir de la crise créée par les premières mesures de transfert – s'est interrompue lorsque les personnels ont constaté en mai dernier que les discussions servaient d'écran à une délocalisation rampante pratiquée simultanément ?
- La validation d'un cadre pour l'accompagnement social des personnels à reclasser, que le ministre a promise en février 2006, finira-t-elle par avoir lieu ? Faut-il rappeler que l'absence de ce cadre, négocié pendant deux ans entre les personnels et le médiateur Pierre Dasté nommé par le cabinet précédent, prive les agents qui doivent quitter le CNDP des mesures prévues en cas de délocalisation ?
- Quelles conclusions Gilles de Robien tire-t-il des difficultés éprouvées par l'établissement pour attirer les agents dont il a besoin à Chasseneuil, notamment pour exercer les fonctions d'encadrement ?
- Quelle méthode de délocalisation a sa préférence ? Chirurgicale ? La dissolution brutale de l'ancienne direction documentaire a interrompu durablement une des principales missions du CNDP. Homéopathique ? Le déplacement poste par poste aboutit, par exemple, à ce que le responsable d'un département réside à Chasseneuil alors que ses personnels travaillent en Ile-de-France. Magique ? Certains services créés ex nihilo mènent leurs nouvelles activités sans aucun transfert de compétences ni concertation avec le reste de l'établissement.

La communauté éducative, au service de laquelle le CNDP et son réseau doivent être le plus efficaces pour enrichir l'offre de ressources pédagogiques, prendrait connaissance avec intérêt des réponses à toutes ces questions.

Quant aux personnels franciliens, qui représentent plus des deux tiers des effectifs et qui conduisent et mettent en œuvre la mission éditoriale multisupport du CNDP, s'il est dans les projets du ministre de leur rendre visite un jour, ils lui rappelleront volontiers la recommandation du médiateur : « Ce projet [de délocalisation] doit recevoir pour sa bonne application l'adhésion de fait du réseau et des personnels, sinon leur accord formel. »